



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Madame Mosquera
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. : W. Van Asch) H793/2020

N/Réf. : AA/BDG/BXL22407_671_PU_Haute_195_Capucins_71

Bruxelles, le 05/04/2021

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 195/ Rue des Capucins, 71 (arch. J. MICHAUT, 1928-29)
Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification du permis d'urbanisme (ref. H2/2014) : changer la destination d'une partie du logement au 1^{er} étage en bureau, modifier les aménagements intérieurs et modifier les façades à rue.

Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier du 09/03/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 31/03/2021.

CONTEXTE ET DEMANDE

Les anciens établissements Michiels se situent dans la zone de protection de l'Institut Diderot – Athénée Funck - André sis rue des Capucins, 54-58, et dans la zone de protection du Palais Minerve (ancien cinéma Rialto) sis rue Haute, 205, tous deux classés comme monument. Cet imposant bâtiment d'angle de style Art déco construit en 1928-29 par l'architecte J. Michaut est inscrit à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la région de Bruxelles-Capitale.



Vues des établissements Michiels avant travaux (©Urban, 1980 et 2015) et pendant les travaux en 2017 (©CRMS)

Un permis, délivré en 2015, portait sur la « démolition/ reconstruction des immeubles moyennant le maintien de la façade d'angle, avec la création d'un parking souterrain », comprenant 12 logements, un rez-de-chaussée commercial et un bureau au R+1. Cette reconstruction s'accompagnait d'une rénovation et restauration des façades en voirie. La Commission avait rendu un avis défavorable sur le projet en sa séance du 04/06/2014, motivé par les éléments suivants :

- « *gabarit trop important et expression architecturale totalement inappropriée de la nouvelle construction prévue du côté de la rue des Capucins, le projet porterait préjudice au front bâti de la rue Haute et serait préjudiciable au contexte de l'école Funck, monument classé,*
- *idem pour le surhaussement prévu du bâtiment d'angle, celui-ci devrait être abandonné au profit du maintien de la toiture à la Mansart, tel que proposé le projet porterait préjudice au*

1/2

front bâti de la rue Haute et serait préjudiciable aux perspectives sur le cinéma Rialto, monument classé,

- *travaux démesurés et impact trop important du chantier sur le tissu historique très dense,*
- *projet de façadisme, essentiellement motivé par la création d'un parking en sous-sol. »*



Vues pendant les travaux en 2020 (©CRMS et Google maps) - Élévation de la façade rue des Capucins (extr. du dossier de demande)


Les travaux étant déjà en grande partie réalisés, la demande actuelle porte sur divers aménagements par rapport au permis délivré, notamment sur des modifications intérieures, sur la mise en place d'un nouvel auvent en ferronnerie au lieu de sa restauration telle qu'envisagé dans un premier temps et sur des changements dans le garde-corps et le mur-rideau de la surhausse.

AVIS

La CRMS ne se positionne pas aujourd'hui sur des modifications concernant la rehausse et son garde-corps, ni sur des aménagements intérieurs dès lors qu'il s'agit d'éléments modificatifs d'un projet pour lequel la Commission avait émis un avis fortement défavorable en 2014, s'opposant notamment à cette opération de façadisme et dénonçant l'ampleur de la surhausse.

Cependant, concernant l'auvent qui courait sur l'ensemble du rez-de-chaussée, l'Assemblée souligne son intérêt et demande sa restitution selon le modèle original. D'autres bâtiments Art déco affichent de tels auvents imposants et opaques, en accord avec la stylistique de l'immeuble, tel celui se développant à l'hôpital St-Pierre (n^{os} 296a à 320, rue Haute), réalisé par l'architecte J.-B. Dewin (1926-35).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : svalcke@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ;
pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; wendy.vanasch@brucity.be
; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; cvandersmissen@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels